

Weekly Note de la semaine du 22 avril 2024

Les implications socio-politiques du retard de la sortie du gouvernement Judith Suminwa Tuluka

Introduction

Trois mois après son investiture par la Cour Constitutionnelle, le Président de la République Démocratique du Congo a nommé Judith Suminwa Tuluka au poste du Premier Ministre en remplacement de Jean-Michel Sama, le 1^{er} Avril 2024. Aussitôt désignée, Judith Suminwa a entamé une série de consultations avec les membres de l'Union Sacrée pour la formation de son Gouvernement. Pendant ce temps, le Gouvernement sortant poursuit l'expédition des affaires courantes avec un pouvoir limité face aux défis sécuritaire, politiques, économiques et sociales auxquels la RDC fait face. Cela est susceptible de retarder une réponse adéquate aux attentes du peuple étant donné que la complexité de défis auxquels le pays fait face nécessite des actions adéquates de la part d'un Gouvernement investi de l'entièreté de son pouvoir. Ainsi, cette analyse présente les défis majeurs ainsi que les implications socio-politiques liés au retard de la sortie du gouvernement Tuluka.

Répercussions sur la gouvernance du pays

Selon la loi congolaise, le Premier Ministre est nommé au sein de la majorité parlementaire. Dans une situation sans majorité, le Président de la République confie à une personne tierce la mission d'identification d'une coalition.¹ Les législatives du 20 décembre 2023 ont abouti à l'investiture d'une Assemblée Nationale dont aucun parti ni regroupement politique n'a pu obtenir une majorité parlementaire. Ainsi le Président de la République a désigné Augustin Kabuya pour identifier une coalition pouvant constituer la Majorité Parlementaire. Ce dernier a mis environs deux mois pour remplir cette mission conformément à la constitution.²

Après la mission d'information et la remise du rapport au Chef de l'État, Judith Suminwa Tuluka a été nommée comme Première Ministre. Elle est de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, première force politique de la coalition majoritaire identifiée au sein du Parlement. La première mission dévolue à madame Judith Tuluka est de constituer l'équipe gouvernementale. Aucun délai légal n'est prévu pour cette mission. L'unique exigence constitutionnelle à ce sujet est que sa composition tienne compte de la représentativité nationale.³ Le délai pour la publication du Gouvernement dépend donc de la promptitude du Premier Ministre pour sa composition et du Président de la République pour la nomination de ses membres.

Aussitôt nommée, la Première Ministre a entamé une série de consultations en vue de la composition de son Gouvernement en date du 13 avril. Depuis l'investiture du Président de la République, les tractations politiques en vue de la constitution du gouvernement ont déjà pris 4 mois. Et ce, en dépit de la situation critique sécuritaire que traverse le pays. Par ailleurs, une autre implication est d'ordre budgétaire. N'ayant pas démissionné, Jean-Michel Sama Lukonde reste toujours en fonction. Le pays dispose donc de deux Premiers ministres, tous en exercice.

¹ Article 78 de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011

² La mission d'information est de trente jours renouvelable une seule fois en vertu de l'article 78 de la Constitution en vigueur en RDC

³ Article 90 de la constitution, ibidem

L'un est chargé de conduire un gouvernement expédiant les affaires courantes. Et, l'autre, la formation d'un nouveau gouvernement. Tous deux sont pris en charge par le trésor public. Cela influe négativement sur le budget de l'Etat affectant, entre autres, le social de la population congolaise, lorsqu'aux fins de couvrir ces charges imprévues, des lignes budgétaires sont bougées. Ainsi, certaines rubriques budgétaires peuvent se voir retardées à l'instar de la paie des agents et fonctionnaire de l'Etat. C'est le cas de la paie du mois de mars qui a été retardée, à en croire le ministre des finances, à cause des dépenses exceptionnelles.

Une attente sans issue claire

La sortie du Gouvernement Tuluka est éminemment attendue. Cela, suite à la situation critique de la RDC avec la guerre du M23, le terrorisme ADF-MTM et d'autres groupes armés locaux et étrangers actifs au Nord Kivu, au Sud Kivu et en Ituri, d'un côté. De l'autre, le pays connaît une situation toute particulière du point de vue diplomatique, des problèmes de cohésion sociale, la paupérisation sociale par une économie qui met le peuple congolais à genoux. Tous ces défis attendent le gouvernement Tuluka.

Selon les informations officielles, la formation du gouvernement Tuluka devra tenir compte de la réduction du train de vie du Gouvernement. Le souhait de l'actuel locataire du Palais de la Primature est de tenir compte de « la probité et la compétence ». ⁴ Elle envisage également renouveler la classe politique, notamment en puisant d'autres compétences au sein des partis et regroupements politiques sans forcément en sélectionner les autorités morales.

La réduction du train de vie du Gouvernement ainsi que la probité et la compétence professionnelle comme critères de sélection des ministres dénote d'une bonne volonté. Cependant, s'agissant particulièrement des critères de sélection des ministres, aucun outil efficace n'est envisagé pour la détermination de la probité et la compétence professionnelle des ministres à sélectionner. Le seul mécanisme auquel la Première Ministre recourt consiste en la communication de ces critères aux groupes consultés. L'exigence partagée avec les groupes consultés, est de déposer une liste d'un certain nombre de candidats par poste ministériels afin de permettre au décideur d'y sélectionner librement ceux ou celles qui rempliront les critères.

La présente analyse soutient que le retard de la sortie du Gouvernement Tuluka occasionne de nombreuses répercussions sur la gouvernance du pays. L'analyse révèle par ailleurs que les critères de sélection des membres dudit gouvernement ne sont accompagnés d'aucun mécanisme efficace de vérification alors qu'il est censé répondre aux nombreuses attentes de la population. De ce qui précède, les recommandations ci-après s'avèrent importantes :

- A la Première Ministre Judith Suminwa, d'accélérer la formation de son Gouvernement en procédant promptement à la désignation de ses membres, et au Président de la République de procéder à leur nomination en toute urgence. Cela permettra de couper court à ce dualisme budgétivore à la tête du gouvernement congolais d'une part. Et d'autre part, cela favorisera l'investiture d'un Gouvernement doté de tout le pouvoir pour répondre aux défis auxquels le pays fait face à lieu et place des animateurs assurant simplement l'expédition des affaires courantes.
- Sélectionner les membres du Gouvernement sur base des critères d'efficacité et d'une probité avérée pour mieux répondre aux attentes de la population congolaise. Il s'agit

⁴ Judith Suminwa l'a signifié samedi et lundi 15 avril aux leaders des forces politiques représentés à l'Assemblée Nationale avec qui elle a entamé des discussions pour la formation du Gouvernement. Cfr Formation du Gouvernement : la Première ministre impose ses règles aux partis politique, en ligne sur www.radiookapi.net.

d'ouvrir les postes ministériels à une compétition objective et rigoureuse afin d'aboutir à la sélection des membres du Gouvernement sur base des critères bien établis au-delà des appartenances et idéologies politiques.

-
- Tenir compte de l'inclusivité et de la représentation nationale pour le sauvegarde de la cohésion nationale.